

# AVIS

14/12/2023

**Avis adopté** en séance plénière le 14 Décembre 2023  
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

## Budget annexe « Aéroport d'Avignon » Budget Primitif 2024



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**  
Chargée de mission : **Christiane GAU**  
Rapporteur : **Bernard SILVESTRO**

Rapporteur

**Bernard SILVESTRO**

**Président de la commission Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à la majorité et 6 abstentions (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collège) des  
112 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

# Sommaire

<b>1. PRINCIPAUX ELEMENTS DU BP 2024 DU BUDGET ANNEXE « AEROPORT D'AVIGNON »</b>	<b>5</b>
1. 1. <i>Section d'exploitation</i> .....	5
1. 2. <i>Section d'investissement</i> .....	5
<b>2. COMMENTAIRES ET AVIS DU CESER</b> .....	<b>5</b>
<b>EXPLICATION DE VOTE</b> .....	<b>7</b>



# 1. Principaux éléments du BP 2024 du budget annexe « aéroport d'Avignon »

---

Le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Aéroport d'Avignon » présente les principaux éléments suivants :

## 1. 1. Section d'exploitation

- **Recettes réelles : 1,7 M€**  
Elles sont principalement issues de la dotation versée par le budget principal de la Région (1,2 M€) ;
- **Dépenses réelles : 1 M€**  
Elles seront consacrées aux dépenses d'entretien, aux frais d'études, aux taxes foncières, aux charges financières, et aux dépenses liées au contrat de délégation de service public.

## 1. 2. Section d'investissement

- **Recettes réelles : 0,3 M€**  
Pour l'essentiel, il s'agit d'une recette d'emprunt.
- **Dépenses réelles : 1 M€**  
Ces dépenses couvriront le coût des travaux et le remboursement de l'annuité de l'emprunt.
- **Autorisations de programme ouvertes au BP 2024 : 2,1 M€**  
Elles seront dédiées au lancement d'études pré-opérationnelles et de conformité au niveau de la piste.

## 2. Commentaires et avis du CESER

---

Le CESER relève :

- Une légère diminution des dépenses d'exploitation prévisionnelles pour 2024 ;
- Une diminution plus marquée au niveau de la section d'investissement ;
- La reprise par la Région de la maîtrise d'ouvrage directe des travaux, auparavant déléguée à l'Agence Régionale d'Equipement et d'Aménagement (AREA).

Le CESER souligne l'importance de l'emprise foncière de cette infrastructure, qui représente un enjeu important dans un contexte de rareté du foncier sur la zone géographique d'implantation ; il aurait souhaité que cet enjeu fasse partie des éléments associés à la présentation du présent budget annexe.

Le CESER constate que les moyens alloués à ce budget annexe s'inscrivent dans la poursuite du soutien au délégataire pour mener à bien les principaux objectifs fixés pour le développement de l'aviation d'affaires, le maintien de l'aviation commerciale et le développement des activités économiques, de recherche et d'innovation.

Le CESER prend acte des éléments qui lui sont présentés au titre du Budget Primitif 2024 du budget annexe Aéroport d'Avignon.

# Explication de vote

**1<sup>er</sup> Collège**  
Jacques PAYAN





## **Intervention de Jacques PAYAN au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

---

*Le 1<sup>er</sup> collège rappelle que l'Aéroport d'Avignon-Provence installé sur une plateforme foncière de 183h propriété de la Région représente :*

- *Plus de 60 000 mouvements par an de trafic d'affaire et de trafic commercial, avec une fréquentation annuelle de près de 10 000 passagers, et un objectif de croissance de + 2 % par an en matière de trafic*
- *Une zone d'activité de 16 hectares équipée de 120 000 m<sup>2</sup> de surface couverte dédiée à l'installation de sociétés en lien avec l'aéronautique, et près de 60 entreprises implantées, avec plus de 500 emplois*

*La zone aéroportuaire présente des points forts, notamment ses certifications aéronautiques, son écosystème dynamique, son engagement environnemental et ses retombées économiques, et touristiques positives ; elle doit être sauvegardée !*

*Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> Collège précise qu'il convient de conserver le développement de l'aviation d'affaires, en tenant compte de la situation géographique de l'Aéroport d'Avignon-Provence à proximité de l'Aéroport de Marseille Provence et de la Gare Avignon TGV et de ses implications environnementales et économiques.*

*Enfin, le 1<sup>er</sup> Collège note que le Budget Primitif 2024 - Budget Annexe « Aéroport Avignon » démontre l'importance du soutien de la Région pour cette infrastructure aéroportuaire disposant d'un foncier important afin de favoriser le développement régional en termes d'économie, d'emploi, de recherche et d'innovation tout en répondant aux défis social et environnemental.*

**Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.**



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : [com.ceser@maregionsud.fr](mailto:com.ceser@maregionsud.fr)  
[www.ceser.maregionsud.fr](http://www.ceser.maregionsud.fr)